



Nom de l'école :	ÉCOLE BOUCHARD
Nom de la direction :	Isabelle Lapointe
Nom de la personne-ressource :	Anne Desormeaux
Nom des membres du comité :	Nancy Bastien, Marie-Noëlle Ménard, Alexandra Santini, Mélanie Lemay, Anne Desormeaux et Isabelle Lapointe

## 1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

	2017-2018
<p><b>Analyse</b></p>	<p><b>En lien avec les facteurs de protection, voici les informations importantes à retenir pour l'école Bouchard :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Surveillance constante auprès des élèves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres du personnel adhèrent au fait que tous les adultes de l'école interviennent auprès de tous les élèves.</li> <li>De plus, le programme SCP (soutien aux comportements positifs) a eu lieu pour une deuxième année. Ceci assure une meilleure cohérence de l'équipe-école.</li> <li>La majorité des surveillantes et éducatrices ont reçu une formation sur les fondations du programme SCP. Ceci contribue à rendre l'encadrement plus efficient.</li> </ul> </li> <li><b>2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ces situations sont gérées principalement par l'éducatrice spécialisée et la direction.</li> <li>Plan d'évacuation fait et remis à tous les membres du personnel (une à deux pratiques/année avec pompiers).</li> <li>Plan de mesures d'urgences fait (tireur actif, prise d'otages, etc.).</li> <li>Procédurier pour le code noir dans chaque pochette d'urgence de tous les locaux. Une pratique avec les policiers a eu lieu.</li> </ul> </li> <li><b>3. Climat relationnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonieux, belle mobilisation de l'équipe-école dans l'intervention auprès de tous. Les interventions sont</li> </ul> </li> </ol>



## Analyse

basées sur le renforcement positif.

- À chaque étape, 4 forces sont prônées. Les enseignants choisissent 4 élèves méritants par classe en lien avec ces forces. Les spécialistes nomment également des élèves méritants qui sont récompensés lors d'un rassemblement.
- Dans le quotidien, il n'y a pas de taxage et peu d'intimidation. Les incidents sont isolés et réglés dans les plus brefs délais afin de conserver le climat harmonieux de l'école. Cependant, il y a recrudescence de la violence sur la cour et certains cas de désorganisation en classe qui nécessitent un soutien supplémentaire.
- Suite de l'implantation du programme de soutien au comportement positif (SCP).
- Le profileur des comportements est utilisé par tous (enseignantes, TES, SDG, direction et surveillantes).

### 4. Accueil et soutien aux élèves

- Certains élèves ont des besoins spécifiques. Il y a eu des plans d'intervention, des plans d'action, de l'accompagnement individuel, du soutien en classe de préscolaire et autres niveaux
- Ateliers Parl'Oméga : intervention de niveau 2 pour contrer la violence et développer les habiletés sociales avec des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année ciblés.
- Conférence sur l'intimidation présentée à tous les élèves.
- Activité du mois de la non-violence.
- Autobus « Tortue Berlué », pièce de théâtre présentée aux élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle sur les émotions.
- Conférence sur la cyber intimidation pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle.

### 5. Participation des élèves à la vie de l'école

- Animation d'activités-midi par les élèves.
- Mise sur pied d'un centre d'emploi où les élèves s'impliquent dans différentes responsabilités sur l'heure du midi.
- Plusieurs activités sur l'heure du dîner (animées par les divers comités). Cela renforce le sentiment de sécurité, de confiance et d'appartenance.
- Ajout plateau sportif sur la cour : terrain synthétique soccer et terrain de volleyball de plage.
- Prêt de matériel tel que trottinettes des neiges, ballons, bâtons-fleurs, etc.
- Ajout d'activités sur l'heure du dîner : danse, impro, etc.
- Médiateurs auprès des élèves de maternelle, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année lors des temps non-structurés.

### 6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits

- La gestion des conflits est présentement soutenue par un système « maison » basé sur le programme « Vers le Pacifique ».



## Analyse

- Gestion des plaintes (aux victimes, aux agresseurs, aux témoins), implication des parents et des partenaires dans la résolution du problème. S'assurer de penser au personnel témoin/victime.
- Affichage dans les classes et dans les écoles du protocole visuel sur les attentes comportementales (affiches SCP)

### 7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires

- Équipe-école unie et cohérente qui implique tous les membres du personnel (personnel enseignant, personnel de soutien, professionnels, direction).
- Enseignement explicite des attentes comportementales (plans de leçons SCP).

### 8. Gestion de classe

- Adhésion à une vision commune en lien avec les valeurs éducatives. SCP : un système d'émulation basé sur des valeurs communes.

### 9. Système disciplinaire clair et cohérent

- Mise en place du code de vie de l'école afin de l'arrimer avec le programme SCP.
- Le même système est appliqué par tous, même au service de garde.
- Système d'encadrement basé sur une hiérarchie d'interventions et une meilleure communication entre les différents intervenants (arbre décisionnel SCP).
- Définir les rôles de chaque intervenant dans l'intervention (arbre décisionnel).
- Système zéro bousculade (gestes de violence).
- Local de réflexion (une journée par semaine).

### 10. Implication et collaboration des parents

- Implication des parents bénévoles dans divers contextes scolaires (sorties, activités, bibliothèque, vaccination, etc.).

### 11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté

- Plusieurs partenaires soutiennent l'école Bouchard dans la réussite et le sentiment d'appartenance des élèves.

### 12. Pratiques de gestion

- régulations/année avec la titulaire, l'orthopédagogue.
- Plusieurs rencontres cycles/année.



**Analyse**

- Une dizaine d'assemblées générales/année;
- Plusieurs rencontres pour des plans d'intervention;
- Supervision pédagogique.
- Rencontres régulières du personnel d'encadrement afin de régulariser les interventions.

**2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE**

**2018-2019**

**Priorité à améliorer**

**Considérant la présence de violence physique et verbale sur la cour et dans l'école;**

**Objectif :** Diminuer de 25% le taux de violence physique tels que coups et bousculades (de 400 à 300) et verbale tels que manquer de respects envers autrui, se moquer et menacer (de 250 à 180);

**Moyens :**

- Suite de l'implantation SCP;
- Utilisation des outils du programme SCP (les Bouch'Or, les affiches, les médaillons, etc.);
- Entrée de données dans le Profileur;
- Formation sur la gestion émotionnelle et l'alphabétisation des émotions à l'ensemble du personnel enseignant;
- Utilisation d'activités en lien avec l'alphabétisation des émotions dans le cadre du cours d'ECR à la première étape;
- Mise en place d'un banc de résolution de conflits;
- Sensibilisation auprès des élèves et leurs parents sur les différences entre un conflit, la violence et l'intimidation sous toutes ses formes afin de développer une vision et une compréhension commune du phénomène dans le milieu (agenda, cahier d'étude ou brochure-école);
- Poursuite du centre d'emplois avec les médiateurs;
- Poursuite des ateliers par les TES;
- Formation pour les surveillantes et les éducatrices pour des interventions efficaces et positives;





- Entretien du partenariat avec les policiers de la Sûreté du Québec (Prévention aux élèves du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année) et le développe avec les autres partenaires. Ex. ateliers-conférences sur l'intervention parentale;
- Poursuite des ateliers Parl'Oméga, gestion de la colère, maîtrise de soi, habiletés sociales et estime de soi;
- Réflexion sur une mise en place éventuelle d'un niveau 2 d'intervention (classe kangourou, niveau 2 SCP, local « trait d'union », etc.);
- Mise en place d'un local d'apaisement adjacent au bureau TES
- Questionnaire aux élèves (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>), personnel et parents sur le sentiment de sécurité à l'école;

### 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

#### Mesures de collaboration qui sont prévues

**2018-2019**

- Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie de l'école (agenda de l'élève).
- Inviter les parents à participer aux diverses activités de l'école (conseil d'établissement, conférences, accompagnement, bénévolat, activités, activités pédagogiques en classe, présentation, etc.).
- Envoi de capsules d'information via l'info-parents (novembre-février-avril)



#### 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION

Modalités qui sont prévues	2018-2019
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence doit rencontrer un membre du personnel afin de faire part de la situation qu'il vit, et ce, en toute confidentialité. Suite à la collecte d'information, le confident validera l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction (se référer à l'annexe 2 : Fiche de signalement).</li><li>➤ Tout parent qui croit que son enfant est victime d'intimidation ou de violence peut communiquer avec un membre du personnel de l'école durant les heures de classe. Suite à la collecte d'information, le confident validera l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction.</li><li>➤ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence doit signaler la situation à la direction et/ou à l'éducatrice spécialisée, et ce, dans les plus brefs délais.</li></ul>



## 5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE

2018-2019

### Actions qui sont prévues

**(Mesures éducatives et de sanctions :  
quatre niveaux d'intervention)**

- Appliquer de façon systématique les sanctions prévues à l'arbre décisionnel de la gestion des écarts de conduite en fonction de la gravité des gestes rapportés. Toujours exiger un geste réparateur.
- S'assurer d'une cohérence de tout le personnel de l'école quant à l'application des mesures éducatives et des sanctions prévues lorsqu'un acte d'intimidation et de violence est constaté.



## 6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

**2018-2019**

### Mesures de confidentialité qui sont prévues

- ✓ S'assurer que les personnes concernées par la transmission d'information sont tenues au respect de la confidentialité. S'assurer également que les informations contenues dans le dossier d'aide de l'élève ne portent pas préjudice à celui-ci et aux autres personnes concernées.
- ✓ Les dossiers sont placés dans un classeur dans le bureau de la direction.
- ✓ Prévoir l'utilisation d'outil efficace pour colliger des informations, Le Profileur de comportements.

## 7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

**2018-2019**

### Mesures d'encadrement qui sont prévues

- ✓ Intervenir rapidement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents (ateliers d'estime de soi, d'habiletés sociales et/ou de gestion de la colère, rencontres de soutien, références au CSSS ou auprès d'organismes communautaires, etc.).
- ✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.
- ✓ Officialiser le partenariat avec le CSSS, les policiers et les organismes communautaires concernés.





## 8. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2018-2019
<p><b>Modalités de signalement qui sont prévues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La TES et la direction sont responsables d'assurer le suivi des signalements et des plaintes.</li> <li>✓ Évaluer le signalement et assurer le suivi selon la procédure établie par la commission scolaire.</li> </ul>

## 9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À LA SUITE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTE

	2018-2019
<p><b>Suivi qui est prévu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.</li> </ul>

<b>Signature de la direction d'école :</b>		Date :
<b>Signature de la personne-ressource:</b>		Date :
<b>Signature de la présidence du CÉ :</b>		Date :